



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

tourisme social

Question écrite n° 21692

## Texte de la question

Mme Pascale Got attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme et des services sur les crédits alloués au développement des vacances pour tous. Le tourisme associatif s'inquiète de la réduction consécutive, depuis trois ans, des crédits destinés à permettre à nos concitoyens les plus modestes d'accéder au tourisme. Cette politique à fort caractère social, permet en effet à de nombreuses personnes, jeunes et moins jeunes, dont le quotidien est souvent difficile, de partir en vacances et de découvrir la France. Ce tourisme intérieur doit être pérennisé pour ces motifs mais également en raison de la plus-value sociale et économique qu'il représente. Elle souhaite connaître les moyens financiers que le Gouvernement entend désormais mettre pour soutenir ce tourisme social.

## Texte de la réponse

Lors des Rencontres nationales du tourisme du 12 octobre 2009, a été présenté un ensemble de mesures destinées à redynamiser les politiques d'accès aux vacances. Ces mesures résultaient des travaux d'un groupe de travail, installé le 6 mars 2009, qui avait réuni pendant plusieurs mois les différents acteurs des politiques sociales du tourisme. Elles se répartissent autour de trois grands axes : une meilleure efficacité et visibilité des acteurs, avec notamment l'extension du dispositif chèques-vacances aux entreprises de moins de 50 salariés et la réalisation d'un portail de référence sur l'offre de vacances pour les jeunes mineurs, en partenariat avec l'Union nationale des associations de tourisme (UNAT) ; une optimisation de l'aide au départ, avec la création d'un coffret-séjour jeune destiné à faciliter pour les 18-25 ans particulièrement touchés par le non-départ, l'accès aux vacances ; la mise en oeuvre d'une nouvelle stratégie pour financer la réhabilitation du patrimoine et inciter à une plus grande modernisation de la gestion. Celle-ci s'articule autour de la création d'un fonds, Tourisme social investissement (TSI), pour aider à la réhabilitation du patrimoine, ainsi qu'à la mise à disposition d'un soutien en ingénierie pour ces opérations et de la création d'une plate-forme « ressource » dématérialisée. Les services en charge du tourisme, ainsi que l'Agence nationale pour les chèques-vacances (ANCV) et la Caisse des dépôts et consignations (CDC), apporteront respectivement un soutien financier à l'une ou plusieurs de ces actions.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Pascale Got](#)

**Circonscription :** Gironde (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 21692

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** Commerce, artisanat, petites et moyennes entreprises, tourisme et services

**Ministère attributaire :** Commerce, artisanat, PME, tourisme, services et consommation

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 22 avril 2008, page 3357

**Réponse publiée le** : 1er février 2011, page 930